



-Communiqué de presse 14 novembre 2017-

## **La DGCCRF confirme la présence massive de nanos dans l'alimentation et ... trouve une parade pour ne pas engager de poursuites !**

**Les faits** - A l'occasion de la réunion du 10 novembre de l'atelier 8 des Etats Généraux de l'Alimentation, la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a confirmé, résultat d'analyses en main, la présence quasi systématique de nanoparticules dans les produits alimentaires courants contenant certains additifs (E171, E172, E551).

Sur les 114 prélèvements opérés dans 88 départements, la répression des fraudes a présenté les résultats de 19 analyses. **Sur ces 19 analyses, 17 produits contenaient des nanoparticules, soit près de 9 produits sur 10 !** Sur les 17 produits incriminés par la DGCCRF, un seul échantillon respectait le règlement européen INCO sur l'information du consommateur, obligeant les industriels à apposer la mention [nano] sur l'étiquette. 94% des produits utilisant des additifs contenant des nanos ne respectent donc pas le règlement européen INCO sur l'étiquetage !

Attendues depuis fin 2016, **c'est la première fois que sont rendus publics des contrôles officiels sur la présence de nanoparticules dans l'alimentation.** Ces analyses viennent confirmer celles menées [en juin 2016 par Agir pour l'Environnement](#) et en septembre 2017 par le [journal 60 millions de Consommateurs](#).

**Pas de poursuite dans l'immédiat** – La DGCCRF s'est contentée d'annoncer qu'elle comptait **prendre contact avec ses homologues européens afin d'envisager des sanctions homogénéisées dans un cadre européen.** Elle n'a pas évoqué le principe de procédures contentieuses ou de sanctions à l'encontre des fabricants fautifs.

Pourtant le [Règlement INCO sur l'étiquetage](#) est en vigueur depuis décembre 2014. [Un arrêté signé par la ministre de l'Ecologie en mai 2017](#) était également venu rappeler ces obligations. De nombreux produits alimentaires sont concernés. Agir pour l'environnement a [identifié plus de 300 produits alimentaires](#) courants susceptibles de contenir des nanoparticules.

Pour Magali Ringoot, coordinatrice des campagnes à Agir pour l'Environnement, « *En n'engageant pas de poursuite immédiate contre les fabricants, les pouvoirs publics continuent de dédouaner les industriels pris dans le pot de nanos et leur permettent de continuer à gagner du temps, comme ils le font depuis des années sur ce sujet. C'est le jeu du « pas vu, pas pris » qui va pouvoir perdurer ! Cette nouvelle forme de procrastination judiciaire est proprement scandaleuse !* »

Dans un [sondage IFOP/Agir pour l'environnement](#) (octobre 2017), 86% des personnes interrogées déclarent ne pas se sentir suffisamment informées sur les usages et les risques des nanoparticules dans l'alimentation. 67% des Français indiquent être inquiets par la présence de nanoparticules dans les produits alimentaires. Pour Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'Environnement, « *cette indulgence interroge l'indépendance d'une direction supposée protéger les consommateurs. Encore combien de scandales alimentaires avant d'agir ?* ».

---

### **CONTACT PRESSE :**

Magali Ringoot, coordinatrice des campagnes – Tél. 01 40 31 34 48

Stéphen Kerckhove, délégué général – Tél. 06 06 88 52 66

Association nationale de protection de l'environnement habilitée au titre de l'article L141-3 du code de l'environnement